



SMICTOM de la région de Saverne
10, rue du Zornhoff
67700 SAVERNE
smictomdesaverne.fr
03 88 02 21 80

Compte-Rendu du Comité Directeur du 1^{er} septembre 2020

Ordre du jour

1. Installation du nouveau Comité Directeur et élection du Président	3
2. Fixation de la composition du Bureau	3
3. Election des Vice-Présidents et du Bureau.....	4
4. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres.....	8
5. Délégations données au Président ou aux Vice-Présidents.	9
6. Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents.....	10
7. Modalités de fonctionnement des réunions.....	11
8. Désignation des délégués représentant le SMICTOM au sein du Comité Directeur du SMITOM de Haguenau-Saverne	11
9. Formation des délégués au Service Public de Gestion des Déchets.....	12
Informations	13

M. Joseph CREMMEL, Président sortant, accueille l'ensemble des délégués présents et les félicite pour leur élection. Il constate le fort renouvellement des délégués au sein de ce syndicat puisque sur 27 membres seuls 10 anciens délégués sont encore présents.

Il retrace l'historique.

- **Le 14 mars 1980** a été créé un syndicat d'étude pour la collecte et le traitement des ordures ménagères dans le secteur de Saverne ;
- **Le 30 juin 1983**, ce syndicat s'est transformé en SMICTOM et a mis en place la collecte hermétique des ordures ménagères sur son territoire ;
- Parallèlement, il a décidé le 7 décembre 1983 d'adhérer au SMITOM de Haguenau-Saverne dès sa création le 12 juin 1984 pour l'étude, la construction et l'exploitation d'installations de traitement des déchets urbains ;
- **En 1990**, l'usine d'incinération de Schweighouse-sur-Moder a été mise en service pour un coût de 25 M€ et incinère la totalité des ordures provenant des 168 communes adhérentes.

Cette usine a été complétée par un turboalternateur afin de valoriser complètement la chaleur produite par l'incinération des OM en 2005-2006 pour un coût de 4.6 M€ et remise aux nouvelles normes européennes en 2010 pour un coût de 23 M€.

Le SMITOM dispose aussi :

- D'un centre d'enfouissement de déchets ultimes à Weitbruch,
- De plateformes de compostage des déchets verts à Bischwiller et Dettwiller,
- D'un contrat de valorisation des mâchefers avec une entreprise de T.P. voisine de l'incinérateur à Schweighouse.

Enfin, le SMITOM assure la collecte sélective du verre en apport volontaire et la valorisation des emballages ménagers collectés par le SMICTOM en porte à porte dans le cadre d'un contrat éco emballage.

- **Le 28 juin 1991**, le SMICTOM est devenu SICTOM suite au retrait du SIVOM de la Haute Moder et l'adhésion individuelle des communes le composant ainsi que celles de Bouxwiller, Kirrwiller, Kleingoeft, Knoersheim, Landersheim, Schoenbourg, Struth, Tieffenbach, Zehnacker et Westhouse-Marmoutier ;
- **En 1997**, les communes de Friedolsheim, Ringendorf et Saessolsheim rejoignent le SICTOM ;
- **Le 21 décembre 2007**, les statuts du SICTOM sont modifiés et il redevient SMICTOM en raison de l'adhésion des Communautés de Communes de la Région de Saverne et du Pays de Hanau en lieu et place des communes les composant.
- **Le 1er janvier 2008** la Communauté de Communes de Marmoutier adhère au SMICTOM.
- **Le 1er janvier 2012**, la Communauté de Communes du Pays de la Petite-Pierre prend la compétence OM et se substitue aux communes.
- **Le 2 décembre 2014**, la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble adhère partiellement au syndicat en remplacement des 3 communes déjà membres : Jeterswiller, Knoersheim et Zehnacker.
- **Enfin, depuis le 1er janvier 2020**, la commune de Pfalzweyer intègre le SMICTOM en tant que membre de la Communauté de Communes de Hanau - La Petite Pierre.

A ce jour, le SMICTOM compte 76 communes représentant 63 307 habitants.

Le SMICTOM fait réaliser le ramassage des OM par la Société Eco-Déchets Alsace, dans le cadre d'un marché passé du 01/07/2015 au 30/06/2021.

De plus, il a réalisé et exploite trois déchèteries à Saverne, Marmoutier et à Ingwiller, ainsi que 5 sites de déchèterie mobile à passage mensuel à Dettwiller, Neuwiller-lès-Saverne, Dossenheim-sur-Zinsel, Wingen-sur-Moder et Petersbach. L'exploitation de ces déchèteries est aussi confiée à la Société Eco-Déchets Alsace dans le cadre du marché ci-dessus.

Depuis le 1er juillet 2012, le SMICTOM a instauré la redevance incitative basée sur le volume des bacs d'ordures ménagères et sur le nombre de levées de ces bacs.

Depuis cette date, c'est le SMICTOM qui gère le fichier de l'ensemble des redevables soit environ

34 000 abonnés, et édite les factures pour le compte des adhérents (Communautés de Communes).

Le SMICTOM emploie 10 personnes pour la gestion du secrétariat et la sensibilisation au tri et à la prévention des déchets.

M. CREMMEL cite également les projets en cours et signale que ce nouveau Comité Directeur aura la tâche de faire évoluer le cahier des charges du marché de collecte qui peut éventuellement être reconduit jusqu'au 30 juin 2022.

1. Installation du nouveau Comité Directeur et élection du Président

Le Président sortant procède à l'appel nominatif des délégués de chaque collectivité membre du SMICTOM, et les déclare installés pour 6 années dans leurs nouvelles fonctions.

Il invite le doyen d'âge du nouveau Comité Directeur, à savoir M. Claude SCHMITT, à assurer la présidence de la réunion en vue de l'élection du Président.

M. SCHMITT propose la désignation d'un secrétaire de séance.

Mme SCHNITZLER est désignée secrétaire de séance.

M. SCHMITT lance un appel à candidatures au poste de Président.

M. CREMMEL est candidat, après sa quatrième mandature en tant que président du SMICTOM (depuis 1995) et en tant que délégué au syndicat depuis sa création.

Résultat du vote (1^{er} tour de scrutin) :

Votants	26
Bulletins trouvés dans l'urne	26
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

Ont obtenu :

M. Joseph CREMMEL	24
-------------------	----

M. Joseph CREMMEL, avec 24 voix, ayant obtenu la majorité absolue des voix exprimées, est déclaré élu Président. Il déclare accepter cette fonction et est immédiatement installé.

M. CREMMEL remercie l'assemblée de lui avoir accordé à nouveau sa confiance. Il essaiera de travailler avec l'ensemble des délégués dans la continuité de ce qui s'est fait jusqu'à présent et espère que cette équipe fera un bon travail au service de tous.

2. Fixation de la composition du Bureau

Le Président informe les membres du Comité Directeur que les statuts du SMICTOM prévoient la constitution d'un Bureau comprenant, outre le Président, un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement un ou plusieurs autres membres.

Il rappelle que jusqu'alors les Vice-Présidents du SMICTOM assuraient une représentativité géographique du territoire, ce qui permet une proximité avec les habitants de tous les secteurs géographiques.

Il propose la répartition suivante :

1 Vice-Président pour la ville de Saverne, 1 pour la CCPS (Communauté de Communes du Pays de Saverne), 2 pour la CCHLPP (Communauté de Communes de Hanau - La Petite Pierre)

Il propose par la suite de signer des délégations et de confier à chaque Vice-Président une thématique :

- Gestion des biodéchets
- Programme local de prévention
- Déchèteries et travaux
- Performances de tri et dépôts sauvages

Le Bureau se réunit principalement en fin de journée, mais les Vice-Présidents peuvent être amenés à participer à des réunions de travail en journée.

Il propose de fixer à 4 le nombre de Vice-Présidents et de compléter le bureau par 3 ou 4 assesseurs.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le nombre de Vice-Présidents à 4.

3. Election des Vice-Présidents et du Bureau

Premier/première Vice-Président(e)

Le Président lance un appel à candidature pour le poste de premier/première Vice-Président(e) qui représenterait géographiquement la ville de Saverne.

Sont candidats : Mme Carine OBERLE, M. Médéric HAEMMERLIN

Mme OBERLE se présente :

« Je suis Conseillère Municipale de Saverne pour le troisième mandat.

Depuis 2014 je représente la Communauté de Communes du Pays de Saverne au sein du SMICTOM. Lors du dernier mandat j'étais première Vice-Présidente aux côtés de M. CREMMEL.

Je suis candidate pour pouvoir poursuivre les projets suivis jusque-là :

Le programme de prévention des déchets sur lequel nous avons obtenu des résultats concrets comme par exemple :

- *de plus en plus de Stop Pub, nous sommes passés de 13 à 20 %,*
- *des jeunes mieux sensibilisés car le SMICTOM a mis l'accent sur les actions dans les écoles, pour sensibiliser au tri et à la prévention des déchets.*

L'action à laquelle je tiens particulièrement est le suivi des biodéchets. Force est de constater que c'est un atout majeur pour l'avenir. 70 % des habitants ne jettent plus leurs déchets de cuisine à la poubelle !

En 2023 la loi énergétique imposera que les biodéchets soient triés en vue d'un traitement en compostage ou en méthanisation. Actuellement, nous avons des points d'apport volontaire sur le territoire du SMICTOM et je souhaiterais actionner également le levier des composteurs partagés.

Quelques actions à mon actif :

- *Création d'un Repair Café « réparer pour ne pas jeter » : 35 dates depuis 2015 : plus de 5 tonnes traitées, environ 50 % des objets ont eu une 2^{de} vie, 30 % sont réparables, 20 % à jeter.*

- Participation à 2 salons du tri et du recyclage à Saverne.
- Concours de collecte de piles dans les écoles pendant 2 ans.
- Opération « jamais sans mon sac » : le SMICTOM a commandé + de 2000 sacs réutilisables illustrés par une artiste savernoise, distribués dans les commerces adhérents sur le territoire du SMICTOM.
- Mise en place des recycleries dans les déchèteries d'Ingwiller et Marmoutier, en lien avec un partenaire de l'action sociale, qui récupère les objets encore utilisables.
- Opération « le vrac ça m'emballe » : soutien à un collectif d'habitants pour faciliter l'achat en vrac et l'acceptation des contenants auprès des commerçants.
- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire menées par les Piverts et la Grange aux Paysages en milieu scolaire.
- La prochaine opération qui me tient à cœur est le « World Clean-Up Day » du 19/09/2020 : journée mondiale du ramassage des déchets dans la nature.

Mon engagement pour les 6 ans à venir est de piloter le travail sur la réduction des biodéchets, en partenariat avec les personnes qui travaillent sur le terrain, ainsi que faire le lien entre vous et le SMICTOM au quotidien. »

M. HAEMMERLIN se présente :

« Je suis Conseiller Municipal à Saverne depuis 2014, déjà élu au SMICTOM et délégué du SMICTOM au SMITOM de Haguenau-Saverne lors du précédent mandat.

J'ai une bonne connaissance du secteur des déchets car j'ai une expérience professionnelle de 10 ans dans ce secteur.

Je souhaite m'engager plus fortement. Je n'ai pas d'autre mandat exécutif actuellement, ce qui me laisse du temps. Il va en falloir, car les enjeux pour notre syndicat vont être très importants dans les prochaines années.

Mon domaine de prédilection serait le suivi des déchèteries.

Je suis sensible à la qualité de service que nous devons à nos usagers, mais également à la gestion des coûts du service. Je m'engage à exercer mon mandat en toute équité et sans parti pris. »

Résultat du vote (1^{er} tour de scrutin) :

Votants	26
Bulletins trouvés dans l'urne	26
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

Ont obtenu :

Mme Carine OBERLE	13
M. Médéric HAEMMERLIN	12

Mme Carine OBERLE, avec 13 voix, ayant obtenu la majorité absolue des voix exprimées, est déclarée élue et installée dans ses fonctions de Vice-Présidente du SMICTOM.

Deuxième Vice-Président(e)

Est candidat : M. Hans DOEPPEN.

En son absence, M. René SCHMITT expose que M. DOEPPEN est le Maire d'Ingwiller et que la gestion des ordures ménagères est un sujet auquel il est confronté sur le terrain dans sa commune et qui lui tient à cœur.

Résultat du vote (1^{er} tour de scrutin) :

Votants	26
Bulletins trouvés dans l'urne	26
Bulletins blancs ou nuls	5
Suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11

Ont obtenu :

M. Hans DOEPPEN	20
M. Médéric HAEMMERLIN	1

M. Hans DOEPPEN, avec 20 voix, ayant obtenu la majorité absolue des voix exprimées, est déclaré élu et installé dans ses fonctions de deuxième Vice-Président du SMICTOM.

Troisième Vice-Président(e)

Sont candidats : M. Claude SCHMITT, Mme Audrey KOPP, M. Médéric HAEMMERLIN.

M. SCHMITT se présente :

« Je suis Maire de Dimbsthal depuis 1995 et délégué au SMICTOM depuis 2017.

Je souhaite particulièrement travailler sur la lutte contre les dépôts sauvages. Nous sommes régulièrement confrontés à de grandes quantités de déchets en dépôts sauvages, dans ma commune comme un peu partout sur le SMICTOM, il faut avancer sur ce sujet !

Etant retraité, je suis très disponible et je pourrai m'investir dans les missions d'un Vice-Président. »

Mme KOPP se présente :

« J'habite à Dettwiller, qui est un bourg important du SMICTOM, et c'est mon premier mandat en tant que Conseillère Municipale. Je considère que c'est une belle opportunité pour m'impliquer dans les missions du SMICTOM, travailler avec les populations et éveiller les consciences des plus jeunes comme des plus âgés.

Je suis enseignante à Saverne et je travaille déjà sur les sujets du tri, de la nature, de la prévention des déchets avec mes élèves. Le sujet des dépôts sauvages m'interpelle aussi fortement, nous en rencontrons souvent en forêt. »

Résultat du vote (1^{er} tour de scrutin) :

Votants	26
Bulletins trouvés dans l'urne	26
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

Ont obtenu :

M. Claude SCHMITT	10
Mme Audrey KOPP	8
M. Médéric HAEMMERLIN	7

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, un second tour est nécessaire.
M. HAEMMERLIN retire sa candidature.

Résultat du vote (2^e tour de scrutin) :

Votants	26
Bulletins trouvés dans l'urne	26
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

Ont obtenu :

Mme Audrey KOPP	14
M. Claude SCHMITT	11
M. Médéric HAEMMERLIN	1

Mme Audrey KOPP, avec 14 voix, ayant obtenu la majorité absolue des voix exprimées, est déclarée élue et installée dans ses fonctions de troisième Vice-Présidente du SMICTOM.

Quatrième Vice-Président(e)

Est candidat : M. Christian DORSCHNER.

M. DORSCHNER se présente :

« Je suis Maire de Wingen-sur-Moder et souhaite m'investir sur le sujet de la gestion des déchets. Je suis intéressé entre autres par la question du devenir des déchèteries mobiles et de la proximité de service aux habitants. »

Résultat du vote (1^{er} tour de scrutin) :

Votants	26
Bulletins trouvés dans l'urne	26
Bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Ont obtenu :

M. Christian DORSCHNER	21
M. Claude SCHMITT	2

M. Christian DORSCHNER, avec 21 voix, ayant obtenu la majorité absolue des voix exprimées, est déclaré élu et installé dans ses fonctions de quatrième Vice-Président du SMICTOM.

Il est ensuite procédé à l'élection des autres membres du Bureau.

Le Président lance un appel à candidatures.

Sont élus membres du Bureau du SMICTOM, à la majorité absolue :

Mme Christine ESTEVES
M. Daniel GERARD
M. Médéric HAEMMERLIN
M. Jean-Jacques JUNDT

Ces membres sont immédiatement installés et déclarent accepter d'exercer cette fonction.

4. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président informe le Comité Directeur qu'il y a lieu de créer la Commission d'Appel d'Offres qui se compose du Président, membre de droit, et de 5 délégués titulaires. Il est également recommandé de désigner des délégués suppléants afin d'atteindre, en cas d'absence des membres titulaires, le quorum nécessaire pour pouvoir siéger.

Il informe les membres du Comité Directeur qu'ils peuvent décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres à l'unanimité :

Délégués Titulaires :

M. Joseph CREMMEL
M. Médéric HAEMMERLIN
M. Daniel GERARD
Mme Christine ESTEVES
M. Christian DORSCHNER
Mme Carine OBERLE

Délégués suppléants :

Mme Viviane KERN
M. Daniel BURRUS
Mme Nadine SCHNITZLER
Mme Audrey KOPP
M. Jean-Jacques JUNDT

Les membres déclarent accepter cette fonction.

5. Délégations données au Président ou aux Vice-Présidents

Le Président expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (article L 2122-22) permettent au Comité Directeur de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration du syndicat, il est proposé au Comité Directeur, pour la durée du présent mandat, de confier au Président les délégations suivantes :

- 1- De procéder, dans les limites du montant approuvé lors du vote du budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil fixé par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget (loi 10/02/2009);
- 3- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- 5- De créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du SMICTOM ;
- 6- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 7- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 8- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 9- D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui ; *cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;*
- 10- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat ;
- 11- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 3 000 000 € par année civile.

Article L.2122-23 du CGCT :

Les décisions prises par le Président en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Comités Directeurs portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un Vice-Président agissant par délégation du Président, dans les conditions fixées à l'article L.2122-18. Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises en cas d'empêchement du Président, par le Comité Directeur.

Le Président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Directeur.

Le Comité Directeur peut toujours mettre fin à la délégation par délibération.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

d'approuver les dispositions ci-dessus et d'autoriser le Président et en cas d'absence de celui-ci, les Vice-Présidents, à signer les pièces correspondantes.

6. Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Les indemnités de fonction sont destinées à couvrir les frais auxquels sont exposés le Président et les Vice-présidents du fait de leurs fonctions. L'octroi de ces indemnités est subordonné à l'exercice effectif du mandat.

Les indemnités sont fixées en application de l'article L 5211-12 du CGCT et de la note du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales du 9 janvier 2019.

Pour un syndicat mixte fermé, les montants maximaux bruts mensuels sont fixés comme suit :

Indemnités de fonction Syndicats mixtes (associant exclusivement des communes et E.P.C.I.)

POPULATION DE L'ENSEMBLE DES COMMUNES COMPOSANT L'EPCI	TAUX MAXIMAL DE L'INDEMNITE DU PRESIDENT (% applicable de l'IB 1027)	TAUX MAXIMAL DE L'INDEMNITE DU VICE-PRESIDENT (% applicable de l'IB 1027)
☞ moins de 500	(4,73 %) 183,97	(1,89 %) 73,51
☞ de 500 à 999	(6,69 %) 260,20	(2,68 %) 104,24
☞ de 1 000 à 3 499	(12,20 %) 474,51	(4,65 %) 180,86
☞ de 3 500 à 9 999	(16,93 %) 658,48	(6,77 %) 263,31
☞ de 10 000 à 19 999	(21,66 %) 842,44	(8,66 %) 336,82
☞ de 20 000 à 49 999	(25,59 %) 995,30	(10,24 %) 398,27
☞ de 50 000 à 99 999	(29,53 %) 1 148,54	(11,81 %) 459,34
☞ de 100 000 à 199 999	(35,44 %) 1 378,40	(17,72 %) 689,20
☞ plus de 200 000	(37,41 %) 1 455,02	(18,70 %) 727,32

INDICE BRUT 1027 = INDICE MAJORE 830 – VALEUR ANNUELLE AU 1^{er} JANVIER 2019 : 46 672,81 €
VALEUR MENSUELLE AU 1^{er} JANVIER 2019 : 3 889,40 €

MONTANT MAXIMUM D'INDEMNITE EN CAS DE CUMUL AU 1^{er} JANVIER 2019 = 8 434,85 / MOIS – 101 218,14 / AN

Le Président propose de ne pas appliquer les tarifs maximums et de maintenir les indemnités de fonction au même taux que lors de la précédente mandature.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré,

Vu le CGCT et en particulier l'articles L 5211-12,

Vu la délibération du 15/09/2015 plaçant le syndicat dans la tranche des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants,

DECIDE, à l'unanimité,

de fixer le montant de l'indemnité de fonction comme suit, avec effet à la date de prise de fonction soit au 1^{er} septembre 2020 :

Président : Taux retenu : 22 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale

Vice-Présidents : Taux retenu : 7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale

DIT

que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

7. Modalités de fonctionnement des réunions

Le jour de réunion retenu pour les réunions des délégués du SMICTOM était jusque-là le plus souvent le mardi. Il est proposé de poursuivre sur ce fonctionnement, car les autres jours de la semaine sont souvent consacrés aux réunions en mairie ou dans les Communautés de Communes.

Conformément à l'article L2121-10 du CGCT, les convocations sont désormais transmises de manière dématérialisée ou, si les délégués en font la demande, adressées par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

Les documents joints à la convocation pourront être projetés en séance afin qu'il ne soit pas nécessaire que chacun les imprime.

Fonctionnement usuel retenu

Jour de réunion : le mardi

Horaire des comités directeurs : 18h30

M. HITTINGER demande à ce que les dates de réunion soient coordonnées avec celles de la Communauté de Communes, d'autant plus que les salles assez grandes pour permettre la distanciation physique risquent d'être très demandées.

8. Désignation des délégués représentant le SMICTOM au sein du Comité Directeur du SMITOM de Haguenau-Saverne

Le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) de Haguenau-Saverne est administré par un comité composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes de chacun des adhérents du syndicat.

Conformément aux statuts du SMITOM, il convient de désigner 8 délégués et 8 suppléants.

M. CREMMEL lance un appel à volontaires.

Le Comité Directeur,

DESIGNE

Comme délégués titulaires du SMITOM de Haguenau-Saverne :

- M. Joseph CREMMEL
- M. Daniel BURRUS
- M. Hans DOEPPEN
- M. Denis HITTINGER
- M. Christian DORSCHNER
- M. Daniel GERARD
- M. Médéric HAEMMERLIN
- Mme Carine OBERLE

Comme délégués suppléants du SMITOM de Haguenau-Saverne :

- M. Claude SCHMITT
- Mme Béatrice LORENTZ
- M. René SCHMITT
- Mme Viviane KERN
- M. Jean-Jacques JUNDT
- M. Aimé DANGELSER
- Mme Christine ESTEVES
- Mme Audrey KOPP

9. Formation des délégués au Service Public de Gestion des Déchets

Mme ARNAUD présente les chiffres clefs du SMICTOM. La présentation est jointe à ce compte-rendu.

M. CREMMEL expose que dans cette nouvelle mandature beaucoup de sujets vont faire l'objet de débats.

Le point le plus important sera le renouvellement du marché de collecte, qui devrait se terminer en juin 2021. Il proposera une reconduction jusqu'en juin 2022, cette possibilité étant prévue dans le marché, afin de laisser le temps d'une consultation des entreprises dans de bonnes conditions pour tous.

En lien avec les évolutions du SMICTOM et du SMITOM, il faudra peut-être revoir la tarification.

Il faudra poursuivre les travaux en cours dans les déchèteries, notamment Petersbach, et peut-être Wingen-sur-Moder, comme cela est évoqué dans l'étude d'optimisation du réseau de déchèteries réalisée en 2017.

La déchèterie de Saverne est trop petite. Une étude a été réalisée avec la CCPS sur un terrain de Steinbourg, mais elle n'a pas été concluante.

Concernant l'amélioration du tri des recyclables, il faut encore lutter pour la diminution des refus de tri, et nous devons avancer avec nos partenaires sur l'extension des consignes de tri du plastique.

La lutte contre les dépôts sauvages est un sujet difficile, comme évoqué par M. Claude SCHMITT.

On parle depuis longtemps de la collecte des OMR en C0,5, c'est-à-dire une fois tous les 15 jours. Il faudra prendre les décisions pour optimiser le dispositif en conservant un niveau de service correct pour les différents usagers.

Et c'est sans parler des aléas, normes et réglementations à venir, comme par exemple les évolutions possibles sur la consigne des bouteilles en plastique.

M. CREMMEL propose aux délégués de participer au dispositif de formation 2020 « Nouveaux élus et SPGD (Service Public de Gestion des Déchets) », animé par Rudologia, organisme de formation à compétence déchets.

Ce dispositif est composé d'un parcours en 3 temps :

1. **Des modules en ligne** sur les connaissances historiques, réglementaires, techniques et financières.
2. **Une intervention en présentiel au SMICTOM** (en journée ou en soirée) sur les questions précises des élus, les spécificités du territoire et le service public de demain.
3. **Des compléments en ligne** pour aller plus loin : filières REP, partenariat avec les acteurs associatifs, économie circulaire.

La formation pourrait se tenir fin septembre.

Montant de la formation (accès à la plateforme pour 50 stagiaires pendant 3 mois + intervention contextualisée) : prix plafond de 1000 € (selon les frais de déplacement).

Le Comité Directeur,

DECIDE

de passer commande pour la formation décrite ci-dessus.

Informations

Date du prochain Comité Directeur : le mardi 13 octobre

M. Claude SCHMITT renouvelle sa demande pour trouver une filière pour des petits pneus de tracteur usagés trouvés dans des dépôts sauvages. Le SMICTOM ne les accepte pas en déchèterie, qu'en faire ?

M. René SCHMITT suggère d'essayer de trouver un accord avec la chambre d'agriculture.

M. CREMMEL note qu'il faudra étudier ce sujet en commission.

Mme ARNAUD est chargée de prendre contact avec la Chambre d'Agriculture.

Clôture de la séance à 20h50.